L'Echo de Manitoba

Jos. Legris, M.P.

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

"TOUT DROIT."

VOL. II. WINNIPEG, MANITOBA, MARS 9, 1899. No 6

L'ECHO DE MANITOBA

Publié tous le jeudis par la Cie d'imprimerie "L'Echo de Manitoba."

Adresse—
L'ECHO DE MANITOBA,
BUREAUX—435 RUE MAIN,
Boite 1809. WINNIPEG, MAN

La Convention

De l'Association Liberale Francaise

Jeudi dernier a eu lieu la convention annuelle de l'Association Provinciale, dans la salle Maw à Winnipeg.

Un nombre considérable de délégués avait répondu à l'appel et l'assemblée était fort nombreuse.

Voici les noms des délégués.

Winnipeg.—N. Chevrier, H. d'Hellencourt, C. Simon, L. Verhoeven.

St-Boniface.—S. A. D. Bertrand, E. Guilbault, L. J. Collin, J. N. Senez, C. Henri Royal.

Lorette.—W. Lagimodière, C. Menu, A. Gauthier, J. Richard.

Ste-Anne.—A. Harrison, F. Benoit, D. Shunk.

St-Vital.—J. Riel, S. St-Germain, H. Martel.

St-Jean-Baptiste. — Nap. Comeault, Jos. B. Dupas, E. Parent, L. Ayotte.

St-Malo.—A. Naud, G. Desjardins, A. Bourgeois.

St-Adolphe.—J. N. Camyré, J. A. McDougall.

St-Pierre.—J. D. Tourond, H. Carrière.

St-Pie.—A. Fortier, M. Dansereau.

St-Norbert.—O. Pirson, C. H. Pacaud.

St-Claude.—G. Gourtois, J. Basset, G. Trémorin.

St-Eustache.—J. Prefontaine, N. Patenaude.

St-François-Xavier.—N. Page, E. Daignault.

Pigeon Lake.—J. Forget, N. Baron.

L'harmonie la plus complète n'a cessé de régner pendant toute la réunion, et cette union est un gage des heureux résultats que nous promet l'avenir.

Après lecture du procès-verbal de la dernière convention, M. H. Royal se leva pour proposer deux amendements à la constitution.

Le premier ayant trait aux présidents des associations locales, a été adopté, et désormais les présidents seront considérés comme délégués de droit.

Ce n'est d'ailleurs qu'une répétition plus explicite de la clause de la constitution, par laquelle les présidents des associations locales font partie de droit du Bureau Exécutif Provincial.

Le second amendement laisse les associations locales libres d'élaborer leurs réglements particuliers. C'est une cexcellente mesure, qui était absolument nécessaire pour laisser à ces associations l'élasticité requise.

Une motion de M. H. Royal secondée par M. S. A. D. Bertrand, donnant au Bureau Exécutif le droit de nommer des délégués d'office dans les paroisses où il n'y a pas d'association formée, a donné lien à une discussion.

M. A. F. Martin, puis M. H. d'Hellencourt ont fait remarquer que semblable pouvoir était abusif et que tout en approuvant les nominations faites pour la convention présente, il convenait de bien préciser que ce fait ne saurait constituer un précédent.

Finalement, les désignations faites par le bureau, cette année, ont été approuvées pour cette fois seulement.

Le président, M. Wm Lagimodière, s'étant levé pour demander qu'on procédât à l'élection des officiers du bureau provincial, M. A. F. Martin, secondé par M. Ayotte, proposa que les officiers actuellement en charge fussent tous réélus en bloc.

La motion a été adoptée à l'unanimité au milieu d'applaudissements.

Le bureau se trouve donc composé comme suit.

Président, M. W. Lagimodière.

1er Vice-Président, M. S. A. D. Bertrand.

2nd Vice-Président, M. Ed. Guilbault.

Secrétaire, M. H. Fournier.

Trésorier, M. H. Chevrier.

Membres, MM. A. F. Martin, Joseph Riel, H. Royal, J. Collin.

Après quelques remarques ayant trait à l'organisation, et la lecture du rapport du bureau exécutif pour l'année 1898 lu par M. S. A. D. Bertrand, l'ordre du jour étant épuisé, on ouvrit la série des discours.

M. A. F. Martin appelé à la tribune a été vivement applaudi, lorsqu'en termes chaleureux il a mis en parallèle la conduite des députés libéraux en 1890 avec celle des MM. Bernier et LaRivière qui, à l'heure actuelle, et bien qu'ils soient pour beaucoup responsables des tristesses du passé, s'obstinent dans leur partisannerie, et se refusent à admettre comme acceptable une chose qui ne vient pas d'eux seuls.

Entre temps, M. A. F. Martin a tenu à affirmer combien il serait prêt à aider de toutes ses forces les candidats choisis par le peuple pour les prochaines élections, et recommandé aux délégués des différentes associations de n'avoir en vue dans ce choix que l'intérêt unique du parti.

M. H. Royal, qui lui succéda à la tribune fit l'éloge de la conduite du gouvernement libéral en ces deux dernières années. Il évoqua les nobles qualités de l'hon. Sir Wilfrid Laurier et des ministres qui le secondent si bien dans ses efforts pour la prospérité du Dominion.

M. H. Royal, référant à MM. Bernier et LaRivière, déclara que même au temps où il comptait dans les rangs du parti conservateur, il n'avait jamais pu approuver la conduite de ces deux messieurs.

M. Henri Fournier prit ensuite la parole, et en termes chaleureux dit combien nous devons être fiers de voir à notre tête un homme de notre race, si éminent et si universellement admiré.

Il rappela ensuite quel degré de prospérité le Dominion avait atteint, grâce à l'habile direction de Sir Wilfrid Laurier, et termina par l'apologie des principes libéraux pour le triomphe desquels nous devons tous travailler de toutes nos forces en complet accord.

M. S. A. D. Bertrand s'excusa de ne pouvoir, vu son état de santé actuel, parler longuement comme il en avait eu l'intention tout d'abord. Il s'associa aux remarques faites par les orateurs précédents et rappela la conduite égoïste et partisanne de MM. Bernier et LaRivière lesquels firent campagnes contre l'hon. M. Prendergast qui, choisi comme représentant des Canadiens-Français, avait abandonné son portefeuille dans le cabinet Greenway pour se ranger dans l'opposition et contre qui ils firent cependant une lutte déloyale lorsqu'il se représenta devant les électeurs.

Le président, M. W. Lagimodière, adressa à l'assemblée ses remerciements pour le concours actif donné par tous les délégués présents, à la cause libérale; il recommanda de rester toujours unis comme par le passé pour assurer le succès final.

M. d'Hellencourt, puis MM. Camiré, Marion, Béliveau, Guilbault et Chevrier adressèrent ensuite quelques paroles à l'assemblée, et il était minuit lorsque l'on procéda au vote de la motion suivante:

L'Association Libérale Française de Manitoba, réunie en convention annuelle, a décidé à l'unanimité des membres présents, d'exprimer son entière confiance dans la politique profondément nationale du gouvernement libéral qui préside aux destinées du Dominion.

Elle est heureuse de saisir cette occasion pour affirmer son adhésion complète en la conduite de l'hon. M. Sifton.

Aussi qu'une copie de la présente motion soit envoyée à l'hon. Sir Wilfrid Laurier et à l'hon. M. Sifton.

Cette motion présentée par M. Reil et secondée par M. H. Royal fut votée au milieu d'applaudissements.

M. H. Chevrier proposa, secondé par M. Riel, qu'une copie fut également envoyée à L'ECHO DE MANITOBA. Adopté.

Le président déclara la séance levée et l'assemblée se sépara, après avoir poussé un triple hourrah en l'honneur de Sir Wilfrid Laurier.

Naïvetés enfantines.

L'autre jour Mlle Lili interpelle son père et lui dit d'un petit ton boudeur:

—Tu sais, quand je me marierai, je ne t'inviterai pas à ma noce.

—Pt pourquoi ça, Mademoiselle?

—Parce que tu ne m'as pas invitée à la tienne!....

La Messe de Requiem

En l'Honneur de Monsieur Felix Faure.

Ce matin a été célébré à l'Eglise Ste-Marie la messe de *requiem* en l'honneur du défunt président de la République Française, M. Félix Faure, commandée par la colonie française du Manitoba.

L'Eglise était magnifiquement décorée pour la circonstance de festons et de drapeaux tricolores se détachant sur les tentures de deuil.

Au-dessus du catafalque et le couvrant de ses plis se dressait un magnifique drapeau français.

Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur James Collbrooke Patterson assistait à la cérémonie avec ses trois aides-de-camp, ayant à son côté M. Gauthier, ancien agent consulaire, qui représentait la Colonie Française.

Le Colonel McMillan, Ministre du Gouvernement Provincial, était également présent.

L'Eglise était trop petite pour contenir la foule nombreuse qui avait répondu à l'invitation de la Colonie Française.

A gauche dans la nef étaient groupés les Français ayant tous à leur boutonnière un insigne formé d'un mince ruban tricolore formant nœud.

Le R. P. Hugonnard, curé de Qu'Appelle et Français de naissance officiait, ayant pour diacre le R. P. Guillet, curé de Ste-Marie, et pour sous-diacre, le R. M. Munroe.

La musique de l'Ecole Industrielle de St-Boniface, autorisée par M. Laird, commissaire des affaires indiennes, à prêter son concours à la cérémonie, joua tout d'abord une marche funèbre, admirablement exécutée sur la direction de son habile chef de musique, M. P. Sallé, un Français.

Le chœur de l'Eglise Ste-Marie dirigé par M. Olivier, a admirablement chanté la Messe des Morts.

Un solo par M. Gelley, à l'offertoire, et un autre à la communion par le Dr Schmidt, ont contribué à rehausser l'éclat de la cérémonie.

M. Bétournay tenait l'orgue et l'on doit les éloges les plus complets à ces messieurs comme à la maîtrise de l'Eglise Ste-Marie.

Dans le chœur on remarquait le R. M. Cherrier, le R. P. Tourangeau, le R. P. Dorais, le R. M. Lebrault, le R. P. McCarthy.

Nous ne pouvons citer toutes les personnes qui avaient répondu à l'invitation de la Colonie Française.

Parmi les personnes présentes on remarquait les agents consulaires de Winnipeg, MM. sénateur Bernier, Hon. juge Dubuc, A. A. C. LaRivière, M. P.; juge Prud'homme, M. Lauzon, M. P. P.; le maire de St-Boniface, M. Bétournay; le président de la Société St-Jean-Baptiste de Winnipeg, M. H. Fournier; M. Bourgoin, directeur de la Banque d'Hochelaga; MM. Noé Chevrier, H. Royal, E. Béliveau, J. Lecomte, E. Guilbault, J. Prud'homme, M Lamontagne, M. Deegans, Auger, V. Mager, Dubuc, fils; les RR. SS. de St-Boniface.

Le R. M. Guillet à l'issue de la messe a adressé quelques paroles chaleureuses pour louer la Colonie Française de Winnipeg de l'heureuse idée qu'elle a eue d'affirmer ainsi son union et son patriotisme dans cette magnifique solennité religieuse.

Tous ceux qui ont assisté à cette cérémonie en garderont longtemps le souvenir, et tous étaient unanimes à déclarer leur joie de l'éclat de cette manifestation.

La Colonie Française a vivement regretté en cette occasion l'absence de l'agent consulaire français, M. Richard, qui habite Montréal depuis un an.

POUR RIRE.

Deux députés échangent des aménités:

—Enfin, vous n'avez pas encore une fois ouvert la bouche en public,

—Pardon, chaque fois que vous avez parlé j'ai baillé.

Les questions de M. Toto:

—Papa, est-ce que c'est difficile de devenir ministre?

—Beaucoup moins, mon enfant, que de le rester.

A une réception ministérielle:

—Pardon, madame, pourriez-vous me montrer la femme du ministre?.... Une grosse.... laide.... un pif énorme!

—C'est moi, Monsieur.

Au bal de l'opéra:

—Tu dis qu'il y a 20 ans c'était beaucoup plus gai?

—Parfaitement. Autrefois, il y a déjà une heure que nous serions au poste.

Soliloque d'un buveur.

—Un cru, c'est du vin.... une crue, c'est de l'eau.... ce qui prouve que l'eau est le féminin du vin.... Si on les unit l'un à l'autre—comme le font trop souvent les mastroquets—ça devrait s'appeler un mariage.... Eh bien! pas du tout, ça se nomme un baptême. Expliquez ça!

L'ECHO DE MANITOBA.

Jeudi, Mars 9, 1899.

Toutes communications concernant la rédaction devront être adressées à

M. H. d'HELLENCOURT, Redacteur.

UN PLEBISCITE POUR NOS LECTEURS.

Un grand nombre de nos lecteurs nous ont écrit pour nous demander de publier dans notre journal un certain nombre de colonnes en anglais.

Les raisons qu'ils fournissent à l'appui de leur demande sont les suivantes :

D'abord la nécessité absolue où se trouve tout homme ici quelque soit sa position ou son travail, de comprendre et de parler la langue anglaise.

Impossible de traiter la moindre affaire, de vendre quoi que ce soit si l'on ne parle pas un peu anglais ; lorsqu'il faut avoir recours à des interprêtes l'on est certain à l'avance d'échouer.

Ceci admis, et pour notre part nous admettons volontiers cette nécessité de parler anglais, on conviendra qu'il est du devoir d'un journal qui a vraiment à cœur l'intérêt de ses lecteurs de leur faciliter le moyen de se mettre au courant de la langue anglaise.

Les enfants ont l'école à leur disposition, mais les adultes, les chefs de famille dont le temps est absorbé par les travaux, comment pourront-ils s'instruire ?

Certes, les conversations peuvent peu à peu leur permettre d'apprendre quelques mots, mais s'ils n'ont point occasion de lire de l'anglais pour s'entretenir et ne point oublier les mots acquis, le peu appris ainsi au jour le jour sera vite disparu.

D'autre part beaucoup de nos cultivateurs ne peuvent s'abonner à un journal anglais, dans ce seul but.

Si donc le journal que l'on reçoit, fournissait l'occasion de lire de temps en temps de l'anglais, sur des sujets usuels, agriculture, commerce, etc., les mots nécessaires se fixeraient peu à peu dans la mémoire et l'on rendrait un grand service à beaucoup de nos compatriotes.

Ces observations sont justes, mais dans une question aussi importante, nous ne pouvons agir qu'en accord complet avec la majorité de nos lecteurs.

Donc vous n'aurez qu'à effacer sur le bulletin ci-joint le mot voulu de façon à faire exprimer votre opinion et à nous l'envoyer.

Nous jugerons alors quel est l'avis de la majorité et déciderons en conséquence.

Nous insistons pour que tout le monde exprime son opinion, afin de décider en parfaite connaissance.

LE LIBERALISME CANADIEN.

Un anonyme qui signe "Petit Jean" a cru devoir prendre dans le *Manitoba* la défense des théories émises par le Rév. Dom Benoit sur le Libéralisme et par ricochet, celle du Rév. abbé lui-même ; il eut put avec plus d'à propos signer Benoiton ; car, il s'est à tel point assimilé le style de son client que qui lit l'un lit l'autre.

Il est tellement imprégné de son modèle qu'il cite sans y prendre garde des phrases entières.

Avant Petit Jean, Dom Benoit s'était déjà écrié "qu'il était de ceux qui se feraient enterrer la face contre terre pour protester contre l'invasion de la Franche-Comté par les armées de Louis XIV."

Ce qui ne l'empêchait pas d'ailleurs d'écrire tout dernièrement :

> "Nous garderons dans notre cœur pour nos rois l'amour tendre et dévoué que nous avons reçu de nos pères."

Comprenez si vous pouvez !

Mais c'est trop demander aussi, même à un Franc-Comtois, que d'avoir tout à la fois de la rhétorique et de la logique !

Donc Benoiton ; pardon, Petit Jean. Donc Petit Jean s'efforce de disculper son client du reproche d'avoir "dans les veines le sang espagnol des inquisiteurs."

Que de mal, Petit Jean, vous eussiez pu vous éviter dans vos démonstrations généalogiques si, au lieu de vous méprendre sur une simple figure de rhétorique, vous aviez seulement examiné ce qui se passe journellement autour de vous.

Ne sauriez-vous donc entendre les clameurs sans cesse grandissantes, dont l'écho pourtant lointain a frappé nos oreilles !

Vous dont les pères se faisaient enterrer la face contre terre, en signe de deuil, pour leurs libertés disparues, n'aurez-vous point en votre cœur un sentiment de sympathie pour ceux qui gémissent aujourd'hui devant la violence faite à leur liberté !

Il n'y a pas qu'en Franche-Comté où l'on pleure après les libertés perdues !

Et les pires violences ne sont point celles du glaive ni de la torche.

Ceci dit et compris, ami Petit Jean, venons-en à la question vraiment importante, celle qui a trait au libéralisme.

Dom Benoit dites-vous, "n'a traité en son article paru dans le *Mouvement Catholique* que du *libéralisme en religion*."

Vous nous en voyez ravis, et nous n'aurions garde d'intervenir en une question purement religieuse ; mais par malheur si vous aviez pris la peine de lire notre réponse du 26 janvier, vous auriez vu que nous faisions référence à un article paru dans la *Défense* sous ce simple titre, "Diagnostique Libéral," sans aucune autre explication pouvant permettre d'établir la distinction indiquée par vous, et en bonne conscience, nous étions justifiés de relever comme nous l'avons fait, la tentative malhonnête de la *Défense*, pour faire servir à un but politique, une simple controverse religieuse.

Réservez donc vos reproches pour le véritable auteur de la confusion ; reproches d'autant plus mérités que la *Défense* savait pertinemment, nous en sommes persuadés, le démarquage auquel elle se livrait, et pendant que vous y êtes, ami Petit Jean, vous aurez à cœur, je n'en doute point, de rappeler à l'ordre cette chère *Défense*, cause de tout le mal.

Elle ne l'aura vraiment pas volé.

Puis comme il convient de tirer des choses la leçon qu'elles comportent, recommandez bien, Petit Jean, à votre client d'ajouter désormais au mot libéralisme l'épithète qui lui conviendra suivant les circonstances, afin d'éviter le mauvais usage que des politiciens peu scrupuleux pourraient faire de ses controverses purement religieuses.

Tout illustre et si haut placé que soit l'auteur de la "Cité antichrétienne au XIXe siècle," nous nous permettrons, connaissant sa parfaite humilité chrétienne, de lui donner, humblement, et quoique bien indignes, ce conseil si simple et si facile à suivre.

Et maintenant, ami Petit Jean, mystérieux inconnu, vous "que votre grandeur n'attache pas au rivage" et qui ne dédaignez point de fouler de vos pieds le sable de "l'arène" pour y combattre un adversaire "qui n'a jamais passé pour avoir beaucoup d'esprit," (ce qui, grâce vous en soit rendue, nous permet d'espérer en vertu de la parole divine, *Beati Pauperes*.................. l'éternelle félicité) ; permettez-nous de substituer à notre personnalité si dépourvue d'intellect, celle d'un des prélats les plus distingués de l'Eglise actuelle.

Dans son si éloquent discours prononcé au jubilé de Mgr Gibbons, Mgr Ireland, archevêque de St-Paul, disait..

> "L'Eglise Catholique, j'en suis sûre, n'a pas peur de la démocratie, qui est l'épanouissement de ses principes les plus sacrés *d'égalité, de fraternité et de liberté pour* tous les hommes dans le Christ et par le Christ.
>
> "*Ces principes sont écrits à toutes les pages de l'Evangile*...
>
> ....
>
> "L'histoire entière de l'Eglise Catholique n'est que le récit de l'affranchissement des esclaves, de la repression des tyrannies royales, de la défense du pauvre, du petit, de la femme, de toutes les entités sociales que l'orgueil et la passion choisissent pour fouler aux pieds."

Oui, n'en déplaise à Petit Jean et à toute la famille des Jeannot, le libéralisme, le vrai libéralisme, celui que nous entendons professer ici au Canada, et qu'applique si sagement notre glorieux chef Sir Wilfrid Laurier, le libéralisme sans interprétation fallacieuse et mensongère, le libéralisme débarrassé de toutes les calomnies, de tous les excès dont nos adversaires cherchent à le discréditer, qu'est-ce donc ! sinon l'amour de la justice, la soif de la vérité, l'amour et le respect du prochain ?.

Liberté, égalité, fraternité, trilogie sublime, lis trifolié, fleur terrestre germée dans le terrain céleste, vous êtes bien, le corollaire naturel, l'épanouissement de l'enseignement divin.

En vain les réactionnaires obstinés qui, suivant la parole de Mgr Ireland, "voudraient faire rebrousser chemin aux sources du Niagara," "hommes pour qui tout changement est périlleux, tonte innovation, libéralisme condamnable et même hérésie pure et simple," s'efforceront de dénaturer les mots, pour discréditer le principe ; le libéralisme vrai, le seul qui mérite ce mot, vivra et triomphera parce qu'il est né du Christ et qu'il vit par le Christ.

"Ne nous occupons pas d'eux, passons au large avec le Christ et sa vérité" comme nous le dit Mgr Ireland.

Est-ce notre faute à nous si les mots ont été changés de leur acception première par l'abus qu'en ont fait la passion et la mauvaise foi ; sommes-nous responsables si l'étiquette change de couleur, suivant les yeux qui la déchiffrent ; devons-nous renier notre drapeau parce que d'autres l'ont compromis dans des luttes malsaines, après s'en être fallacieusement emparé !

N'avons-nous point pour nous rallier et définir notre foi, ces trois principes : Liberté, Egalité, Fraternité, que la malice humaine a été impuissante jusqu'à ce jour à discréditer, et pour enlever toute équivoque ne pouvons-nous pas inscrire sur l'étendard libéral les parolos superbes déjà citées.

"LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ POUR TOUS LES HOMMES DANS LE *CHRIST* ET PAR LE *CHRIST*."

Après cela, si Petit Jean s'obstine à vouloir confondre les mots, à vouloir appeler un chien un chat, s'il se range du côté de ceux qui nous accusent de "manger du prêtre" afin de mieux discréditer nos légitimes et respectueuses revendications pour le triomphe de l'universelle liberté, il nous faudra conclure qu'il est parmi "ces opposants qui dans l'Eglise même s'objectent à la direction de Léon XIII ; hommes dont les nerfs souffrent des bonds que fait le navire auquel la main du pilote imprime un mouvement accéléré, réactionnaires qui pensent que toute le sagesse et toute la direction providentielle de l'Eglise sont avec le passé, avocats obstinés de leurs intérêts personnels qui font passer leurs propres idées et leurs propres affections avant le bien de l'Eglise du Christ."

Car, "l'Eglise fondée par le Christ pour subsister dans tous les siècles, vit dans chacun d'eux et prend pour ainsi dire le vêtement propre à chacun."

N'en déplaise à Petit Jean et à Dom Benoit son client, le vêtement du siècle ne sera pas le manteau royal cher à son cœur, symbole de la toute-puissante autocratie, mais la cotte de la démocratie, instruite par les disciples du Christ à pratiquer et respecter *la Liberté, l'Egalité, la Fraternité*, en qui se résume le "libéralisme" tel que nous le comprenons au Canada.

Lettre a nos Futurs Colons

Monsieur et Cher Ami,

L'on me dit que, depuis quelque temps, vous songez à venir vous établir sur nos belles terres du Nord-Ouest Canadien. Est-ce vrai? J'en serais fort aise. Si réellement vous avez formé ce projet, mes félicitations vous sont acquises, et je fais des vœux pour sa prompte réalisation.

Permettez, Monsieur, que, dans le seul but de vous être utile, je prenne la liberté de vous énumérer les divers avantages que vous trouveriez en venant prendre des terres, pour vous et pour les vôtres, dans nos colonies nouvelles.

C'est une chose connue et admise partout que le sol du Manitoba et du Nord-Ouest est de qualité supérieure et qu'il produit admirablement bien toute espèce de grains et de légumes. Le rendement moyen pour les cinq dernières années a donné un résultat de 37 minots par acre.

L'avoine rend bien mieux que cela : un champ de 35 arpents a donné la récolte de 2,450 minots.

C'est une erreur de dire que nous manquons de bois pour nos constructions, nos clôtures et notre chauffage. Ce préjugé a été répandu par des gens qui n'ont visité qu'une parti de l'Assiniboine (partie que traverse le chemin de fer). Si l'on monte au Nord, à Lac Dauphin, à Prince Albert, à Battleford, à Edmonton, on trouve des limites où l'on coupe, chaque année, des millions de pieds de bois.

Ces limites sont mises à part et conservées par le gouvernement pour servir à l'usage exclusif du colon.

L'eau est facile à se procurer, soit dans les rivières, les lacs, les criques nombreux que l'on rencontre partout, ou dans des puits creusés à des profondeurs peu considérables. Les 700 familles canadiennes établies dans le district attesteront la vérité de ce que j'avance.

En quelques endroits, l'eau des puits creusés à 20 ou 25 pieds, est un peu dure ou goûte l'alun mais on y remédie en creusant des puits artésiens, qui donnent toujours entière satisfaction.

Nous avons trouvé, le long des rivières, et même au milieu de la prairie, des mines de charbon magnifiques, où le colon peut facilement aller chercher sa provision de combustible. L'on paie le charbon $1.00 la tonne livré à domicile. M. H. Chevigny, qui demeure à 2½ milles de Morinville, en creusant la terre pour un puits, a trouvé, à 12 pieds de la surface, une couche de charbon de 14 pieds d'épaisseur.

Le climat, quoiqu'on en dise, est à peu près le même que dans la province de Québec. Les colons qui demeurent au Nord-Ouest depuis six ou huit ans, vous diront qu'ils n'ont jamais été plus incommodés par le froid, qu'ils ne l'ont été dans les différents endroits où ils ont demeuré auparavant.

L'aspect du pays est joli, gai, plaisant ; la prairie est unie, plane, recouverte d'une luxuriante végétation qu'il est beau de voir durant les mois d'été. Il n'y a pas de roches, pas de souches, pas de côtes, pas de savanes, pas de marécages ; c'est un terrain solide, ferme, qui n'offre aucun obstacle à la charrue. On voit, ça et là, de jolis bouquets de bois touffus et verdoyants, paraissant avoir été semés exprès pour briser la monotonie de la plaine et offrir aux nombreux troupeaux d'animaux un ombrage bienfaisant.

La culture est facile ; un habitant qui aime sa profession éprouve de la jouissance à travailler son champ. L'un d'eux me disait : "C'est un plaisir de travailler par ici ; l'on n'a pas comme en bas, à s'atteler sur la charrue pour la dégager des racines ; ici, elle va toujours de l'avant."

Je ne parle pas de nos marchés, de nos établissements religieux, des facilités de communication, des améliorations de toutes sortes dont nos colonies sont favorisées : téléphones, télégraphe, magasins, moulins à farine, moulins à scie, manufactures de tous genres pour le besoin des colons ; des médecins, des avocats, un journal français, etc., etc., etc.

En vérité il ne nous manque que des bras, des familles, du monde, pour compléter nos pa-

Suite, page 5.

JOYEUSETES

Encore une illusion qui s'envole ! Les revues anglaises ne sont pas toujours sérieuses. Certaines d'entre elles publient sur la France et les Français d'énormes, de mirifiques, d'incontestables mensonges. Nous en saisissons au hasard quelques-uns et, sans violences superflues, sans animosité, nous les déposons au pilori : un général éclat de rire les y accueillera.

Beaucoup d'écrivains anglais doués pourtant d'une intelligence assez développée parlent en termes fort dédaigneux de la presse française qu'ils accusent d'inexactitudes, de légèretés et de tromperies perpétuelles.

Jamais, dans tous les cas, des journaux français n'ont attribué aux habitants du Royaume-Uni des niaiseries aussi extraordinaires que celles propagées sur le compte des Français par des revues comme *Answers*, *Pearson's Weekly* et même la *National Review*. Ce sont là des publications importantes, imprimées à Londres et très répandues dans la classe bourgeoise de toute l'Angleterre. Pourtant elles insèrent des calembredaines inouïes, contre lesquelles aucune protestation ne semble jamais s'élever.

L'aptitude à la recherche et à la classification des faits a toujours été considérée comme la qualité maîtresse de l'esprit anglais. Nous avons souvent admiré la forte documentation dont est remplie la moindre revue britannique. Mais si cette documentation n'est pas sûre, si nous nous apercevons qu'elle est souvent créée de toutes pièces par des esprits imaginatifs, naïfs ou perfides, nous doutons, nous devenons sceptiques et nous soupirons découragés : *Humbug !*

***

Humbug ! est un mot anglais que nos voisins emploient avec dédain, ironie ou colère, et qu'ils jettent du fond de la gorge (*Hamm'Beugg !*) pour signaler une blague, une mystification, un boniment de charlatan, un renseignement erroné, une flatterie intéressée ou une tentative d'escroquerie. Le mot est de création relativement moderne, mais la chose pourrait bien être aussi ancienne que les Iles-Britanniques elles-mêmes.

Il y a un autre mot anglais que nous employons à tort et à travers, en France, le mot *bluff*, lequel détourné de son sens primitif, et davenu un peu argotique, correspond à "faire de l'esbrouffe," "épater," "monter le coup." Si donc un natif de l'Angleterre vous prenant pour "une poire" essaie de vous "poser un lapin," de se "payer votre tête," vous vous apercevez qu'il veut "vous faire marcher," que c'est du *bluff* et vous vous écriez : *Humbug !* Nous vous convions donc à honorer de cette exclamation les inepties que voici, minutieusement traduites :

***

Answers, 7 janvier, 1899 :

L'OISEAU DE MAUVAIS PRÉSAGE EN FRANCE.

Les joyeuses dames de France, et en vérité beaucoup de graves hommes d'Etat, ont récemment été émus grandement par l'apparition du fatal corbeau, lequel s'est montré seulement trois fois auparavant, et chaque fois juste avant qu'une calamité s'étendît sur le pays. Sa première apparition survint par un matin d'octobre, au Petit Trianon, à Versailles, en 1785 ; il vola juste à la fenêtre où Marie-Antoinette s'appuyait, semblant demander de la nourriture. La reine avait un biscuit à la main. Elle le donna au sinistre visiteur. Il s'envola alors criant : "Croa ! Croa !" A partir de ce jour une ombre sembla s'étendre sur Marie-Antoinette, autrefois si gaie, et cette ombre ne fut balayée que par la guillotine. On dit que le même oiseau a volé en cercles autour de Napoléon juste avant la bataille de Waterloo. Quand l'empereur le vit, il devint pâle et sembla perdre son courage. Il apparut encore juste avant le siège de Paris par les Allemands, en 1870–71, et il se gorgea des charognes de la Cité. Sé'tant toujours montré avant quelque calamité et réapparaissant après une trentaine d'années, quand la France entière paraît être à la veille d'un soulèvement national, il doit, bien entendu, annoncer un sombre avenir, et afin de ne pas ajouter plus d'incertitude et de confusion à la présente situation, les autorités ont ordonné qu'il ne serait fait mention de tout cela dans aucun des journaux.

Vous vous demandez évidemment quel esprit rocambolesque a pu imaginer cette extravagante historiette. Peut-on prendre à ce point ses lecteurs pour des imbéciles ? Le publiciste anglais, s'il a été dupe de ce qu'il a exprimé, doit être signalé à la bienveillante attention du directeur de l'hôpital de Bedlam, qui est le Charenton de l'Angleterre. Mais a-t-il été dupe ? N'y aurait-il pas là plutôt une petite infamie ?

Beaucoup de gens en Angleterre sont restés étonnamment superstitieux ; cette invention n'était-elle pas destinée à fortifier dans les classes populaires l'idée, déjà très répandue, qu'on pouvait entreprendre sans grand risque tout ce qu'on voudrait contre la France, pays où tout est supposé aller mal, où le funeste corbeau est apparu ? A qui ? Mystère ! Et quel corbeau ? N'insistons pas !

La revue *Pearson's Weekly*, quand elle publie ce qui suit, se hausse aussi, dans l'ineptie, jusqu'à un point culminant où la raison se raréfie jusqu'à disparaître complètement :

Pearson's Weekly, 3 décembre, 1898 :

CINQ MILLIONS DE FRANCS POUR CINQ. UNE CHANCE POUR VOUS DE FAIRE UNE FORTUNE.

S'il arrive que vous avez en votre possession une pièce française de cinq francs, vous pouvez à votre insu être un millionnaire. Telle est, du moins, la croyance partagée par des milliers de crédules Français et Françaises qui occupent leurs loisirs à détruire des quantités de pièces de cinq francs, dans l'espoir de réaliser une fortune. Le docteur Marco-Leonardo Nardez (?), le numismate bien connu, nous a dit à ce propos :

Il est tout à fait exact que la moitié de la France croit encore dans l'existence d'une grande richesse cachée dans une pièce de cinq francs, quoique beaucoup de numismates disent que la fortune en question a été depuis longtemps découverte par la famille de Rothschild qui se l'est appropriée.

L'histoire de cette étrange pièce de cinq francs peut être dite brièvement. Napoléon Ier avait le vif désir de rendre cette monnaie populaire et, dans ce but, il fit répandre le bruit qu'il avait inséré dans l'une des pièces, avant qu'elle quittât le lieu de fabrication, un billet à ordre pour 1,000,000 de ces mêmes pièces. On ne peut pas dire si l'opération eut lieu ou non, mais le poids des témoignages semblerait indiquer qu'elle fut accomplie.

Dans les mémoires manuscrits du duc de Feltie (*sic*), ministre de la guerre de Napoléon, il est expressément établi que l'empereur enferma un billet de la banque de France régulièrement signé par le gouverneur de cette institution, dans une pièce de cinq fr. fendue ; que les moitiés de la pièce furent soudées ensemble et le tout partiellement refondu. La pièce fut jetée dans un tas de pièces similaires que l'empereur remua de ses propres mains. Napoléon emporta ces pièces avec lui dans un sac quand il partit pour Boulogne et les distribua avec prodigalité en route, en jetant même quelques-unes par les fenêtres de sa voiture. Les nouvelles de cette étrange loterie s'étendirent au loin et la pièce de cinq fr. jouit d'une faveur immédiate.

Depuis ce jour jusqu'à maintenant, des mutilations de cette pièce ont été communes en France, en Suisse, en Belgique et ailleurs. Chaque année, la Banque de France est requise de rendre bonnes des vingtaines de pièces fendues au cours de vaines recherches pour le billet à ordre de 5,000,000. Quand un homme devient soudainement riche en France, il est commun d'entendre les gens dire : "Il doit avoir trouvé la fameuse pièce de Napoléon." C'est aussi une histoire courante qu'une partie de l'argent qui rendit Napoléon III capable d'atteindre le trône fut trouvée dans la bienheureuse pièce que la reine Hortense avait obtenue de son beau-frère en le cajolant. De même, on affirma un moment que l'argent du général Boulanger provenait de la fameuse pièce.

Ce qui explique le plus vraisemblablement pourquoi cette pièce persiste à faire faux bond, c'est que le baron Ferdinand de Rothschild l'a mise en sûreté.

Après s'être assuré que l'histoire était vraie, il rassembla traquillement toutes les pièces de cinq francs qu'il put se procurer et ses agents furent avertis de conserver et d'envoyer à Paris chaque pièce de cinq fr. qu'ils trouveraient dans chaque partie du monde. Dans son bureau, le baron garda trois hommes de confiance, travaillant dur à couper les pièces en deux. Certains disent qu'il avait inventé un plan pour les souder après coup sans que personne vît trace de l'opération ; d'autres maintiennent qu'il fondit l'argent et le vendit au gouvernement en bloc. L'œuvre fut colossale, mais à la fin elle réussit. Il trouva le bon de 5,000,000 après avoir dépensé 1,000,000 pour l'obtenir. Le billet à ordre fut bien et dûment présenté à la Banque de France et payé par cette institution.

Si plausible que cette version-là puisse sembler, la grande masse des Français se refuse à l'admettre.

Les Français continuent, année après année à fendre leurs pièces de cinq francs pour rechercher le billet à ordre de Napoléon.

Protester contre cette extraordinaire folie, que notre confrère anglais débite sur le ton le plus sérieux, montrer que d'un bout à l'autre ce récit est rempli de sottises et d'invraisemblances grossières, serait perdre notre temps et faire injure à nos lecteurs. Le rédacteur a-t-il été victime d'une drolatique mystification ? Quand l'inconscience et l'imbécillité s'exaspèrent ainsi, elles atteignent au sublime, et génératrices de gaîté, elles provoquent seulement une immense hilarité. La revue *Pearson's Weekly* prétend qu'elle a pour devise : *Intéresser, élever, amuser*. Humbug ! Elle amuse peut-être ses lecteurs, mais faut-il lui dire qu'elle n'élève pas du tout leur esprit en leur représentant les Français comme des gâteaux, des maniaques, coupeurs

Suite, page 4.

Priere à ceux qui ne sont pas abonnés de découper le coupon et de nous le renvoyer après en avoir rempli les blancs.

A l'Éditeur du Journal "l'ECHO DE MANITOBA."

Monsieur—

Sous ce pli vous trouverez la somme de ....

pour...............mois d'abonnement à votre Journal "l'ECHO DE MANITOBA," que vous voudrez bien m'envoyer à l' adresse suivant :

Nom ....

Paroisse..............................

Comtè.................................

Etes-vous en faveur, de la publication dans L'ECHO DE MANITOBA d'un certain nombre de colonnes en langues anglaise ?

OUI. NON.

NOM...

POST OFFICE.................................

Suite.

frénétiques de pièces de cent sous?

La *National Review* est une publication beaucoup plus importante, plus sérieuse que les précédentes. Elle s'adresse au public intellectuel Vendue deux shellings six pence, c'est-à-dire trois francs, elle compte parmi ses collaborateurs des amiraux, des membres du Parlement, de grands professeurs. Pourquoi s'abaisse-t-elle jusqu'à des inexactitudes choquantes? Nous lisons, dans le numéro de janvier 1899, un article dû à la plume du directeur, M. L. J. Maxse, et nous remarquons avec étonnement (p. 739) un passage que nous traduisons ainsi:

National Review:

....

Peut-être, l'idée dominante que le *Petit Journal* a répandue dans la masse des Français durant les récents mois est que la grande majorité d'entre eux n'a rien à craindre d'une guerre avec l'Angleterre, *dans laquelle les matelots seulement seront tués.*

Ces derniers mots sont soulignés dans le texte anglais ainsi qu'il suit: *in which only sailors will be killed.* Nous invitons nos lecteurs à sourire, à ne crier ni à la calomnie ni à la mauvaise foi, et surtout à ne pas confondre la nation anglaise avec les publicistes qui la trompent. Jamais, vous le savez bien, le *Petit Journal* n'a tenu le langage stupide qu'on lui prête là, jamais il n'a fait cette vilaine suggestion, mais qu'importe! Nous ne craignons pas de nous compromettre trop en assurant à M. L. J. Masxe que s'il peut nous envoyer un numéro du *Petit Journal*, embelli du texte ci-dessus, nons demanderons qu'on lui élève, comme à un journaliste incomparable, une statue à l'Exposition de 1900, oui parfaitement, une statue, une statue en argent, en argent massif, une statue faite avec l'argent des pièces de cinq francs que nous coupons à nos moments perdus.

LUDOVIC NAUDEAU.

Le Tabac

Beaucoup de nos cultivateurs dans la Province ont pris l'habitude de cultiver le tabac pour fournir à leur usage.

Nous croyons qu'il peut être profitable de mettre sous leurs yeux ces notes extraites de l'excellent ouvrage du Dr LaRoque, intitulé: "Culture et Préparation du Tabac."

Le tabac, à n'importe quelle phase de sa vie végétative, de son développement et de sa préparation (curing), exige des soins assidus, particuliers. Aucune plante ne subit plus les influences du climat, des saisons, du sol et des divers modes de culture que que le tabac.

Les *variétés* de tabac sont nombreuses; on en a fait l'essai d'une quarantaine d'espèces dans la province.

Les plus rustiques, les plus hâtives et, en même temps, celles qui se distinguent par l'ampleur de leurs feuilles sont les plus profitables à cultiver. Malgré qu'elles ne possèdent pas tout l'arôme exquis que l'on remarque dans les petites variétés, soit étrangères, soit du pays, ces grandes variétés n'en produisent pas moins un bon tabac que le cultivateur a surtout intérêt à cultiver. Parmi ces dernières, on distingue les suivantes:

Le Connecticut Seedleaf.—Cette variété se fait remarquer par la longueur et la largeur de ses feuilles qui atteignent d'ordinaire 33x15 pouces. Dans un terrain cultivé avec soin, le rendement atteint le plus souvent de 1,500 à 1,600 lbs. à l'arpent. C'est un tabac très bon.

Ce tabac est un peu lent à mûrir; à cause de cela, il faut se procurer des plants vigoureux, qu'il importe de planter le plus à bonne heure possible, et, lors de l'écimage, on ne lui laisse que de 10 à 12 feuilles; ce qui lui permet d'arriver à maturité plus tôt et nous procure l'avantage de le récolter avant que les gelées, souvent précoces à l'automne, ne viennent l'endommager.

Le White Barley.—Cette variété ne se distingue pas seulement par l'ampleur de ses feuilles, mais aussi par leur belle couleur d'un jaune clair et à laquelle elle doit une grande partie de sa valeur.

Ce tabac peut être récolté de 10 à 12 jours plus tôt que le précédent.

Le Kentucky.—Variété la plus hâtive, très profitable et très estimée. Elle est de plus de reprise facile et constitue, pour la culture, une des variétés qui conviennent à notre climat.

Le Canadien. — L'ensemencement continu dans le pays de graines de tabac bien choisies et de la même variété, a fini par produire ce qu'on est convenu d'appeler le *tabac canadien.* Les feuilles de ce tabac sont petites, ne dépassent rarement 24x12 pouces. C'est un tabac excellent à fumer; les cultivateurs et l'amateur le cultivent de préférence pour leur usage personnel. Il possède un arôme exquis et il est très combustible; mais il ne produit guère plus de 800 à 900 lbs. à l'arpent.

Le Tabac Quesnel, aussi appelé Canelle.—Variété dont les feuilles excèdent rarement 18x11 pouces; elle est très recherchée par bon nombre d'amateurs et de cultivateurs qui cultivent ce tabac pour leur propre usage. On le manufacture aussi dans les fabriques comme tabac à fumer.

Graines de Tabac.—Pour se procurer de la bonne graine des variétés de tabac que l'on veut cultiver, il faut l'acheter de marchands de graines bien connus et dont la renommée est bien établie.

On peut, dès la première année de plantation, produire soi-même la graine dont on a besoin, en laissant monter en graines, pour servir de pieds-mères les plantes qui représentent le mieux les caractères de la variété que l'on veut propager. On pratique sur ces plantes le pincement des bourgeons à fleurs secondaires, de manière à ne laisser qu'une cinquantaine de capsules de la tête qui se seront développées les premières.

La graine de tabac peut conserver ses propriétés germinatives pendant huit à dix ans; mais il est important de la déposer dans un endroit sec et non accessible à la vermine. On peut aussi les conserver dans les capsules et ne l'en enlever qu'à l'époque du semis de l'année suivante.

Pour réussir dans la culture du tabac, il n'est pas sans importance de renouveler la semence tous les trois ou quatre ans, en se la procurant d'ailleurs.

Un once de graines qui ne coûte que de 30 à 40 centins produit assez de plants pour un arpent de terre; ce qui équivaut à 4,000 pieds.

Pour semer la graine de tabac uniformément il faut la mêler avec 10 ou 12 fois son volume de cendre, de plâtre ou de sable fin.

Semis.—Dans la province, la production du plant de tabac se fait en semant la graine vers le milieu d'avril sur couche-chaude. C'est à peu près le moyen le plus sûr de se procurer des plants suffisamment développés et que l'on peut transplanter à demeure dès l'apparition de la belle saison. Dans les parties les plus méridionales du pays, plus favorisées, par conséquent, sous le rapport de la température, on peut semer la graine de tabac au dehors sous une espèce de couche-sourde placée dans un endroit abrité contre les vents du Nord et de l'Ouest et surtout bien exposé tout le jour aux rayons du soleil. Un terrain en pente, faisant face au midi convient très bien pour établir pareilles couches.

Ces couches-sourdes sont entourées d'un cadre en bois de quatre à cinq pieds de hauteur. Elles peuvent être de dimensions variées suivant la quantité de plants que l'on veut produire.

Le semis opéré, on recouvre ces couches d'un caneva ou d'un coton huilé que l'on fait se supporter au-dessus du centre de la couche par des barres en bois appuyées transversalement sur les bords de cette dernière. Cette couverture favorise singulièrement la germination et la végétation dans la couche; on l'enlève plus tard en tout ou en partie sur le haut du jour pour donner de l'air aux plantes.

Dans certains endroits, on va jusqu'à préparer le lit en pleine terre. On choisit un terrain propice, à bonne exposition, on le laboure à la bèche et on le recouvre d'une couche épaisse de branchages à laquelle on met le feu; on détruit ainsi toutes les mauvaises herbes et on assure la propreté du semis. Un peu plus tard on ameublit et on râcle avec soin ce terrain et on l'ensemence; durant les nuits fraîches on le recouvre au moyen d'un toile quelconque ou de branches de sapins.

Pour favoriser la germination on bassine le terrain le soir ou le matin à bonne heure, avec du jus de fiente de volailles fortement dilué; dans le même but, on se sert aussi de guano dans la proportion d'un gallon dans un baril d'eau.

Une terre noire, riche, mêlée de sable ou un sol vierge, gras par conséquent convient particulièrement à l'élevage du plant du tabac; la terre noire absorbe plus facilement les rayons du soleil et la végétation se fait plus rapidement.

(*A suivre*).

Suite.

roisses, et nous aider à développer les ressources de notre beau pays.

Quand l'on songe au grand nombre de familles qui végètent sur de mauvaises terres, qui travaillent jour et nuit, et épargnent cent pour cent, pour payer de gros intérêts, qui ruinent leur santé et épuisent leur vie, sans résultat, sans fruit, sans espérance; nous nous sentons pris de pitié et désirons par tous les moyens, faire connaître à ces braves gens qu'à 100 heures de marche de chez eux, il y a une terre vacante qui les attend, une population sympathique qui les invite, un avenir assuré qui s'offre à eux.

Puissé-je être en état de dire ces vérités à tous ceux de nos compatriotes qui ne voient pas leur travail rémunéré, qui désirent améliorer leur position et qui déjà ont jeté les yeux en dehors de leur paroisse natale, pour trouver un endroit favorable pour y conduire leur famille.

L'on me rendrait un grand service, en me donnant l'adresse de ceux qui veulent laisser la Province de Québec; je me ferais un plaisir de correspondre avec ces familles; je leur fournirais les informations voulues sur nos colonies de l'Ouest, et je ne doute pas que la vérité arrivant à leur connaissance, nous eussions le plaisir de compter plusieurs familles de plus dans nos belles paroisses du diocèse de St-Albert.

Je vous prie humblement, mon cher ami, de lire cette longue lettre, de la faire lire à vos parents, et de la passer à vos voisins et amis. Croyez qu'en vous l'adressant je n'ai eu d'autre but que celui de vous rappeler des vérités que vous n'ignorez pas mais que vous avez peut-être oubliées.

Si vous êtes vous-même dans l'occasion de me demander des informations plus détaillées, je serai heureux de vous répondre; si quelqu'un de vos amis se sent pris du désir de se faire pionnier au Nord-Ouest, veuillez m'en prévenir; vous nous rendrez à tous deux un service signalé.

J'attends une réponse de votre part et vous prie de me croire avec considération,

Votre tout dévoué,

J.-B. MORIN, Ptre.

Bon Moyen.

Revue Commerciale

REVUE DE LA SEMAINE.

La situation commerciale est prospère et le chiffre d'affaires augmente graduellement avec l'approche du printemps.

Les transactions sur le blé ont été considérables cette semaine, mais une certaine quantité de blé se trouve avariée.

Sur 251 chars inspectés à Winnipeg la semaine dernière, 140 ont été classés "no grade."

Une grande quantité de fermiers gardent encore leur grain dans l'espoir d'une hausse, mais pour l'instant il est difficile de prévoir semblable éventualité.

Enfin les opérations financières des banques à Winnipeg ont donné un résultat supérieur à celui de l'année précédente. $1,465,829 cette semaine. Le total de janvier a été de $7,683,052 contre $6,347,668 en 1898, et $4,977,200 en 1896, c'est-à-dire presque le double d'il y a trois ans.

Marché du blé.—Les transactions sur le blé ont été bonnes cette semaine et le prix est monté de $1\frac{1}{2}$ c.

Cette hausse semble provoquée par la crainte que les dernières tempêtes qui ont sévi aux Etats-Unis aient endommagé les champs de blé d'hiver.

La grande quantité de blé endommagé reçu cette semaine a également influé sur cette hausse. Mais cette hausse est factice car le nombre d'acres en culture de blé aux Etats étant, cette année, supérieur de 400,000 a celui de l'année dernière; les dégâts causés par le temps seront de peu d'importance.

D'autre part la République Argentine a pour sa part fait de nombreux envois en Europe.

Sa récolte disponible est fixée à 56,000,000 de minots tandis que celle de l'année précédente était de 13,000,000.

Enfin l'Australie, qui jusqu'à ce jour importait ellemême du blé et des farines a, cette année, un surplus de 13,000,000 de minots disponibles pour l'exportation.

Il ne faut donc point tabler uniquement sur l'approvisionnement visible des Etats-Unis et du Canada.

L'approvisionnement visible a diminué de 1,586,000 minots.

Les prix à Chicago étaient, hier, pour mai, 73 cents.

A New York, 78 cts.

A Duluth, $72\frac{1}{4}$ c.

A Fort William, 70 c.

Les prix payés dans le Manitoba sont:

Portage la Prairie, 55 c.; Oak Lake, Virden, 52 c.; Brandon, 50 c.; Qu'Appelle, 51 c.; Régina, 50 c.; Prince Albert, 50 c.; Carman, 50 c.; Treherne, 51 c.; Crystal City, 54 c.; Morden, 51 c.

Le plus haut prix étant 55 c. et le plus bas 45 c.

Le blé séché a été expérimenté dans les moulins d'Ontario et a donné d'excellents résultats, il est coté 63 c. pour No. 2 hard.

Au Canada on a en entrepôt.

A Montréal	19,000
A Toronto	107,000
A Kingston	32,000
A Winnipeg	480,000
A Manitoba Elev.	5,310,000
A Fort William	2,497,000
Total	8,445,000

MARCHÉ LOCAL.

Blé.—Aaffaires actives, les expéditions rares. On paie à Winnipeg de 58 c. à 63 c. et 5 c. à 8 c. en moins pour blé mouillé.

Farine.—Patente, $1.95; Strong Baker, $1.75; XXXX, $1.05.

Issues de Meuneries.—Son, $10; gru, $12 la tonne.

Moulées.—D'avoine, $15 à $16; d'orge et avoine, $13 à $14; blé mêlé, $7 à $10.

Avoine.—Dans la Province le prix est de 29 c., et de 31 c. à Winnipeg pour bonne qualité.

Les prix tendent à monter, mais vu la différence de qualité dans l'avoine offerte les différences de prix sont grandes. La bonne avoine de semeuse vaudra de 37 c. à 40 c.

Orge.—26 c. à 28 c. pour qualité ordinaire, et 27 c. à 30 c. pour orge de brasseur. Hausse, en raison de celle sur l'avoine.

Graine de Lin.—Rare; prix nominal de 70 c à 80 c.

Maïs.—De 41 c. à 43 c. par minot de 56 livres.

Beurre.—De crêmerie, nominal de 22 c. à 23 c.; de laiterie, par livre, 15 c. à 17 c. Les sceaux de bonne qualité atteignent le même prix. Demande faible.

Fromage.—Nominal, $9\frac{1}{2}$ c. à 10 c.

Œufs.—Pour œufs frais, 22 c. la douzaine; œufs conservés, 16 c. à 17 c.; œufs de printemps au détail, de 25 c. à 40 c. la douzaine.

Volaille.—Rare. Les acheteurs offrent de 10 c. à 12 c. la lb. pour bonne qualité. Dindes, 10 c. à 12 c.; oies, 9 c. à 10 c.; canards, 10 cents.

Gibier.—Lièvres, $8\frac{1}{2}$ c. chaque; pigeons, 20 c. la paire.

Légumes.—Pommes de terre, 40 c. à 45 c.; navets, $1\frac{1}{2}$ c. la lb.; céleri, 40 c. à 50 c. la douzaine; choux, $1\frac{1}{2}$ c. la lb.; oignons, 2 c. à 3 c. la lb.

Seneca Root.—Nominal, 21 c.

Laine.—Nominal, 8 c. à $8\frac{1}{2}$ c. la livre.

Peaux.—Hausse. Peaux gelées, 7 c. la lb. avec cinq lbs. en moins pour la glace. Peaux de taureaux et bœufs, 1 c. de moins par livre; peaux de mouton, de 40 c. à 65 c.; de cheval, 60 c. à $1 pièce.

Foin.—Pressé, de $7 à $7.50; en charges, de $6 à $7.50.

Viandes de Boucherie.—Les porcs continuent à venir d'Ontario et se vendent $5.50 à $5.60 par 100 livres.

Bœuf gelé, première qualité, $5\frac{1}{2}$ c.; frais tué, 6 c. à $6\frac{1}{2}$ c. Mouton, 8 c. Veau, de 6 c. à 7 c. Porcs du pays, $5\frac{3}{4}$ c.

Bétail.—On s'attend à ce qu'il y ait disette d'animaux gras ce printemps et par suite peu d'exportation. Quelques lots arrivés cette semaine de l'Ouest sont inférieurs comme qualité.

Pas de moutons offerts, les carcasses de mouton gelé étant abondantes.

Les porcs vivants se vendent $4\frac{3}{4}$ cts. pour première qualité. Les vaches laitières valent de $25 à $40.

De nombreux chars de chevaux venant d'Ontario et des Etats-Unis sont attendus, et cette semaine plusieurs chars venant du Montana ont été vendus à l'encan.

BOIS.

Prix par lots sur char à Winnipeg.

Tamarac.—$4.00 à $4.25 par corde.

Pin.—Coupé vert, sec, $3.25 à $3.40 par corde.

Pin.—Bois mort, $3.00 à $3.25 par corde.

Epinette.—Blanche, $2.75 @ $3.00 par corde.

Tremble.—Coupé vert, sec, $2.40 @ $2.50 par corde.

Tremble.—Bois mort, $2.00 @ $2.25 par corde.

Chêne.—Coupé vert, sec, $4.00 @ $4.25 par corde.

Chêne.—Bois mort, $3.75 @ $4.00 par corde.

PLANCHE.

En cour à Winnipeg.

No. 1 ordinaire, $18.50 le mille. 2x4 @ 2x12, 12, 14 & 16 pieds.

No. 2 ordinaire, $16.50 le mille. 2x4 @ 2x12, 12, 14 & 16 pieds.

Nouvelles Locales.

La prochaine réunion de l'association libérale anglaise de Winnipeg aura lieu lundi, 13 mars. Des discours seront prononcés par plusieurs personnalités du parti libéral.

Rien de tel que le tabac français ! c'est le meilleur du monde, pur et sans mélange ! Seul dépôt pour le Manitoba et le Nord-Ouest (gros et détail) chez M. P. Sala, vins et liqueurs, 513 rue Main ; la maison préférée des fermiers.

Mme et Melle Richer, de Ste-Anne, sont actuellement à Winnipeg où elles sont venues pour assister au service anniversaire de feu M. Germain qui doit avoir lieu demain.

M. Noé Chevrier est de retour de son voyage d'affaires à l'Est.

Les Sœurs de l'hôpital de St-Boniface ont reçu un chèque de $44.70 provenant de la représentation donnée au théâtre Winnipeg par la compagnie d'opéra de Brandon.

M. Phaneuf désire prévenir ses pratiques qu'il ne fait plus partie de la maison Cloutier et qu'il travaille désormais pour la maison Burke et Co.

Ce soir le club de raquette de St-Boniface *Le Voyageur* offre un magnifique banquet à l'occasion de la présentation de la coupe du championnat de la province. Réunion à 9 h. 30 m. à la salle de réunion du club.

Un demande des agents et dépositaires pour la vente de spécialité médicale Polynice Oil, admise et en usage dans les hôpitaux. Ecrire à S. Magnant, agent général pour le Canada, Saint-Gérôme, P. Q.

Vous pouvez avoir des photographies, format timbre-poste, pour 25 c. la douzaine, des photographies-boutons pour 25 c. pièce à la Gallerie de Photographie timbre. 532, rue Main, au-dessus du magasin de Craig.

Les funérailles du Dr King, principal du collège Manitoba et l'un des hommes les plus distingués de Winnipeg, ont été célébrées, hier, au milieu d'une affluence considérable qui témoignait de l'estime universelle dont jouissait le regretté docteur.

Obituaire.

Nous avons le regret d'apprendre la mort de Melle Louisa Gérôme, fille de notre sympathique citoyen M. Martin Gérôme, décédée à Winnipeg le 6 mars à 2 h. 30 m. du matin, à l'âge de 18 ans et 9 mois.

Nous prions la famille d'agréer l'expression de notre profonde sympathie dans le deuil qui les frappe si cruellement.

CORRESPONDANCE

ST-CLAUDE.

St-Claude, 22 mars.—La municipalité de Dufferin va avoir son plébiscite. Ces pauvres *temperance men* ont fait signer une pétition par un grand nombre de personne, la plupart buveurs émérites, et si l'on fait un voyage à Carman, on a je dirais la pitié de constater ces mêmes personnes appuyées à la barre des hôtels, le verre à la main, dans un état qui met l'homme raisonnable au rang des animaux vous faire un sermon (digne de leur personne) contre les boissons alcooliques. Les malheureux oublient que si une mesure défendant la vente des boissons alcooliques était adoptée par le conseil municipal, cette mesure, au lieu d'apaiser leurs passions ne ferait que les exciter davantage, alors on aurait le triste spectacle de les voir aller les satisfaire dans les places voisines, au détriment de Carman. Espérons qu'au jour du vote ils comprendront leurs intérêts et qu'ils voteront en masse contre la suppression de la vente des boissons. Pour nous Français, que nous reste-il à faire sinon d'affirmer notre liberté par un vote unanime et négatif contre cette mesure.

M. G. Trémorin est allé à Winnipeg, délégué par le club libéral de St-Claude, pour prendre part à la réunion libérale française à Winnipeg.

Les listes de souscriptions, pour les manifestation de St-Claude et de Winnipeg, en l'honneur de M. Félix Faure, président décédé de la République Française, se couvrent de nombreuses signatures. Celle de St-Claude s'annonce pour le mieux.

UN ST-CLAUDIEN.

La Compagnie du Chemin de Fer ET DU Canal du Lac Manitoba

HORAIRE—A partir de Mardi, 13 Dec., 1898.

Allant au Nord. Lisez en descendant. — Allant au Sud. Lisez en montant.

Vendredi	Lundi	STATIONS.	Mardi	Samedi
		10 40 . Portage la P . 16 30		
		11 10 . . Macdonald . . 15 55		
		11 30 . . Westbourne. . 15 30		
		11 53 . . Woodside . . 15 00		
		12 25 . . Gladstone . . 14 30		
13 05	13 05	. . . Gladstone Jct . . .	14 10	14 10
13 31	13 31	. . . . . Ogilvie	13 42	13 42
14 00	14 00	. . . . . Plumas	13 20	13 20
14 41	14 41	. . . . . Glenella	12 30	12 30
15 15	15 50	. . . . . Glencairn	12 05	12 05
15 51	15 51	. . . . . Elliot	11 25	11 25
16 25	16 25	. . . . . Laurier	10 51	10 51
16 50	16 50	. . . . . Makinak	10 28	10 25
17 20	17 20	. . . . . Ochre River	10 00	10 00
18 00	18 00	A . . Dauphin . . D	9 15	9 15
19 30	19 30	D . . . . A	9 45	9 45
20 02	20 02	. . . . . Valley River	7 13	7 13
20 25	20 25	. . . . . Sifton	6 50	6 50
	20 30	. . . . . Sifton Jct	6 45	
20 30	20 30	. . . . Sifton Jct		6 45
20 58		. . . . . Fork River		6 10
21 35		A . . Winnipegosis . . D		5 30
	21 20	. . . . . Ethelbert	6 00	
	21 54	. . . . . Garland	5 26	
	22 30	. . . . . Pine River	4 54	
	23 00	. . . . . Sclater	4 25	
	23 30	A . . . . Cowan . . . . D	4 00	

D. B. HANNA,

Superintendent.

WINNIPEG.

Nord-Ouest Canadien.

Reglements des Homesteads.

Toute section No. pair, des terres de la Couronne non affectées ou non réservées, excepté les No. 8 et 26, pourra être prise en homesteads par toute personne chef de famille ou aucun homme audessus de 18 ans en raison d'un quart de section, soit 160 acres.

Entrees.

L'entrée peut être faite personnellement à l'office des terres du district ou sur application au Ministre de l'Intérieur à Ottawa, ou au Commissaire d'Immigration à Winnipeg. Elle peut être faite par une autre personne autorisée. Le prix d'entrée régulier est de $10 pour tout terrain déjà occupé, il sera chargé $5 ou $10 de plus pour rencontrer les dépenses de cancellation et des inspecteurs.

Conditions a Remplir.

Culture et résidence pendant trois ans sont requises, et durant ce temps, le colon ne peut être absent pendant six mois en aucune année sous peine de perdre ses droits.

Applications pour Patentes.

Peut être faite au bout de trois ans devant l'agent local ou l'inspecteur de homesteads, en ce cas les frais seront de $5. Il doit être fait notice six mois à l'avance par écrit au commissaire des terrains de la Couronne, à Ottawa, de l'intention de faire application pour cette patente.

Informations.

Les immigrants pourront recevoir à tout office de terres de la Couronne l'information des terrains disponibles et libres de charges. Aide et assistance seront données pour trouver les terrains désignés et informations complètes fournies sur le bois, le terrain, le charbon, les lois minières ainsi que toute copie des lois et réglements.

Les mêmes renseignements peuvent être obtenus par application soit au Secrétaire du Département de l'Interior, à Ottawa, ou au Commissaire de l'Immigration, à Winnipeg.

JAMES A. SMART,

Député Ministre de l'Intérieur.

N.B.—A part les terrains ci-haut mentionnés, des milliers d'acres de terrains de première qualité sont mis en vente par les différentes compagnies de chemin de fer ou des sociétés particulières.

LA PROVINCE DE

MANITOBA

Offre des avantages exceptionnels aux colons :—soit comme journalier, comme crémier, comme éleveur des bestiaux ou comme cultivateur.

Il n'y a jamais eu un temps plus opportun que le présent pour venir s'établir au Manitoba.

FAITS IMPORTANTS.

Il y a 25 ans, les principaux produits de Manitoba, étaient les fourrures des bêtes sauvages. Aujourd'hui les produits consistent en blé, bestiaux, beurre et fromage.

EN 25 ANS

La population s'est élevée de 12,000 âmes à 200,000; les terres en culture, de 10,000 âcres à 2,000,000; le nombre des écoles de 16 à 982.

Même durant les dix dernières annés; les resultats ne sont pas moins remarquables ; comme peut le faire voir le tableau suivant :—

	1885.		1895.	
Blé......	7,429,440	minots.	41,776,038	minots.
Avoine ..	6,364,253	„	22,555,733	„
Orge	1,113,481	„	5,645,036	„
Total	14,907,184		59,975,807	

Augmentation dans dix ans, 45,068,623 minots.

La superficie en culture, pour le blé, l'avoine et l'orge était :—

En 1885	566,228 âcres.
" 1895	1,722,733 âcres.

Augmentation, 1,156,525 acres.

La Province a un systéme municipal, qui est simple, économique et effectif. Les taxes, dans toutes les parties, sont conséquement réduites au minimum.

Des terrains peuvent être achetés, dans les différentes localités, avec des termes de paiement trés faciles à des prix variant de $2.20 de l'âcre en augmentant. On peut encore obtenir des homesteads gratis, dans quelques parties de la Province.

On peut aussi obtenir, toutes les informations désirées, ainsi que des cartes, etc., en en faisant la demande à—

THOS. GREENAWAY,

Ministre de l'Agriculture et de l'Immigration, Winnipeg, Man.

Ou à W. D. SCOTT, Agent d'Immigration pour Manitoba, No. 30, Rue York, Toronto, Ont.

ARTIN D.L.S.C.R., Propriétaire-Editeur, Winnipeg.